



HortiCompétences

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE  
EN HORTICULTURE ORNEMENTALE -  
COMMERCIALISATION ET SERVICES

# Bulletin

N° 17 | FÉVRIER 2010

WWW.HORTICOMPETENCES.CA

## 2<sup>E</sup> REMISE DU PRIX HORTICOMPÉTENCES

# PRIX

## HortiCompétences

Le 27 janvier dernier, dans le cadre du colloque annuel d'HortiCompétences, avait lieu la 2<sup>e</sup> remise du Prix HortiCompétences. Ce prix vise à récompenser des entreprises en horticulture ornementale – commercialisation et services qui se démarquent par la qualité et l'originalité de leurs pratiques de gestion des ressources humaines liées à une thématique annuelle. Pour cette seconde édition, le thème mis de l'avant était : « *L'accueil et l'intégration des nouveaux employés : partir du bon pied... pour un succès assuré!* ».

### Lauréat de la catégorie 1 à 15 employés :

#### Marcel Lavallière Paysagiste Inc.

Cette entreprise d'aménagement paysager de la Rive-Sud de Montréal entreprendra sa 36<sup>e</sup> saison en 2010. L'initiative qui lui a valu d'être récompensée est sans contredit l'organisation, avant même le début de la saison, d'une rencontre où sont réunis les anciens et nouveaux employés. Cette rencontre permet à chacun des nouveaux employés d'obtenir toutes les informations nécessaires avant de se présenter à sa première journée de travail, mais surtout, elle se veut un moment privilégié d'échanges entre les dirigeants, les anciens et les nouveaux employés. L'entreprise en profite également pour offrir différentes possibilités de formation à tous ses employés.

Par conséquent, cette initiative contribue à former une équipe où règnent l'entraide et la camaraderie, ce qui a des répercussions positives sur le rendement et la qualité des travaux réalisés.



Photo HortiCompétences

De gauche à droite : M. Yves Dionne, directeur des mutuelles de prévention chez Groupe AST, M. Robert Lord, conseiller publicitaire chez Médias Transcontinental, Mme Nathalie Lavallière, présidente de Marcel Lavallière Paysagiste Inc., M. Christian Bisson, directeur des opérations chez Marcel Lavallière Paysagiste Inc., M. Bob Lussier, président d'HortiCompétences et M. David Poncelet, conseiller à la Commission des partenaires du marché du travail.

(Suite à la page 2)

### SOMMAIRE

2<sup>e</sup> remise du Prix HortiCompétences p.1 & 2

Colloque HortiCompétences :  
une réussite! p.2

Étalement des heures de travail :  
la Commission des normes change  
les règles pour 2010 p.3

La main-d'œuvre étrangère :  
une solution p.3

Prix Employeur engagé p.3

Academos : un outil de promotion  
des métiers et professions p.3

### SPÉCIAL SUBENTIONS

- Emplois d'été Canada 2010 p.4

- Subventions salariales d'Emploi-  
Québec – Volet Insertion en emploi p.4

- Les stages « Découvrir » p.4

- Aide aux personnes immigrantes  
et aux minorités visibles p.4

- Embauche de personnes handicapées p.5

- Aide-conseil et soutien financier pour  
la gestion des ressources humaines p.5

- Autres ressources spécialisées p.5

Programme de placement étudiant de  
l'Association des architectes paysagistes  
du Québec (AAPQ) p.6

Des comités école-industrie  
en horticulture! p.6

Mutuelle de formation en horticulture :  
pas pour le moment p.6

Service d'affichage d'offres d'emploi  
d'HortiCompétences p.6

## 2<sup>E</sup> REMISE DU PRIX HORTICOMPÉTENCES (SUITE)

### Lauréat de la catégorie plus de 15 employés :

#### Les feuillages du Québec inc.

L'entreprise Les feuillages du Québec inc., située dans le Bas-St-Laurent, offre divers services d'aménagement paysager, de jardinerie, de fleuristerie et d'environnement depuis maintenant 50 ans. En 2009, l'entreprise prenait la décision de réviser l'ensemble de ses pratiques de gestion des ressources humaines dont le premier objectif était de se doter d'une véritable démarche d'accueil et d'intégration. Cela avait pour but de faciliter



Photo HortiCompétences

la compréhension et le respect de ses objectifs et façons de faire. Pour y parvenir, plusieurs actions ont été réalisées, entre autres, l'utilisation de documents pertinents, l'organisation de rencontres, un encadrement plus adéquat des nouveaux employés et des démonstrations pratiques sur le terrain. C'est grâce à l'amélioration de ses pratiques d'accueil et d'intégration ainsi qu'à la mise en place de moyens concrets pour y arriver que l'entreprise Les feuillages du Québec a été récompensée.

De gauche à droite : M. Robert Lord, conseiller publicitaire chez Médias Transcontinental, M. David Poncelet, conseiller à la Commission des partenaires du marché du travail, M. Michel Larose, gestionnaire de projet chez Les feuillages du Québec inc., M. Yves Dionne, directeur des mutuelles de prévention chez Groupe AST et M. Bob Lussier, président d'HortiCompétences.

## COLLOQUE HORTICOMPÉTENCES : UNE RÉUSSITE!

Le 27 janvier dernier, à l'Hôtel des Seigneurs Saint-Hyacinthe, avait lieu le colloque annuel d'HortiCompétences sous le thème : « L'horticulture ornementale et l'éducation – Une mission : La relève ». Pour une deuxième année consécutive, le colloque invitait les partenaires de l'industrie horticole et du milieu de l'éducation à partager, échanger et travailler ensemble pour faire rayonner davantage le secteur et assurer la relève. Au programme, présentations du diagnostic sectoriel, d'initiatives du milieu de l'éducation et d'initiatives de promotion des métiers ont permis à plus d'une soixantaine de participants d'élargir leurs horizons quant aux moyens qu'ils peuvent mettre en œuvre pour valoriser l'horticulture et attirer la main-d'œuvre. Lors de la plénière, plusieurs propositions de projet ou d'activité ont été mentionnées en ce sens. Les conférences de M. Stéphane Simard, « Connexion Y : Comment vendre votre projet à un Y? », et de Mme Geneviève Brault, « Travail saisonnier et génération Y », ont été grandement appréciées. De ce colloque jailliront sûrement des actions concrètes dans les régions pour promouvoir l'horticulture auprès de la communauté et de la relève.



---

## ÉTALEMENT DES HEURES DE TRAVAIL : LA COMMISSION DES NORMES CHANGE LES RÈGLES POUR 2010

---

Les entreprises qui avaient l'habitude de faire une demande d'étalement des heures pour leur saison d'activité **sont invitées à prendre note des changements aux conditions d'autorisation de l'étalement** puisque la Commission des normes du travail (CNT) vient de modifier les règles d'application. La base d'étalement est réduite à 4 semaines et les employeurs devront s'engager à donner une paie régulière de 40 heures par semaine. Par exemple, une entreprise qui avait une base d'étalement de 20 semaines, se trouverait à devoir gérer 5 périodes d'étalement de 4 semaines en garantissant toujours une paie de 40 heures par semaine. La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) a demandé une rencontre d'urgence aux représentants de la CNT et invitera les représentants des associations concernées.

---

## LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE : UNE SOLUTION

---

Suite à la consultation des associations du secteur, HortiCompétences a renouvelé son avis sectoriel concernant la pénurie de main-d'œuvre pour les entreprises des 3 sous-secteurs suivants : aménagement paysager, entretien paysager et irrigation. L'avis concerne les postes de manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains (code CNP 8612), pour les trois sous-secteurs mentionnés. Le salaire de référence pour cette catégorie d'emploi a été déterminé à 11,07 \$ de l'heure pour 2010. Pour obtenir plus d'information, les entreprises sont invitées à s'adresser à F.E.R.M.E. en composant le **514 387-8816**.

---

## PRIX EMPLOYEUR ENGAGÉ

---

Le **Prix Employeur engagé**, remis par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), vise à souligner la contribution d'un employeur à l'intégration et au maintien en emploi de personnes handicapées. Par conséquent, les entreprises qui, par leurs pratiques de gestion des ressources humaines ou la mise en place de projets spécifiques, permettent l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi de personnes handicapées peuvent soumettre leur candidature. La date limite de réception des candidatures a été fixée au **vendredi 5 mars 2010**. Le prix sera remis le 3 juin prochain dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées. Pour obtenir le formulaire d'inscription, rendez-vous au **[www.mess.gouv.qc.ca/prix-employeur-engage](http://www.mess.gouv.qc.ca/prix-employeur-engage)** ou communiquez avec le MESS au **1 888 643-4721**.

---

## ACADEMOS : UN OUTIL DE PROMOTION DES MÉTIERS ET PROFESSIONS

---

Vous êtes un travailleur expérimenté en horticulture et vous souhaitez communiquer la passion de votre métier à des jeunes? Academos est là pour vous! Academos est un service de mentorat en ligne qui permet à des jeunes, en processus de choix de carrière, de communiquer avec des travailleurs expérimentés dans un métier ou une profession qui les intéresse. Ces travailleurs, appelés cybermentors, guident et facilitent le choix de carrière de ces jeunes en partageant leur vécu professionnel et en répondant à leurs questions. Tous les échanges se font via la messagerie d'Academos et nécessitent peu de temps comparativement aux nombreux bénéfices qu'ils apportent. Pour plus d'information, nous vous invitons à visionner la capsule vidéo de promotion sur la page d'accueil du site Internet d'Academos au **[www.academos.qc.ca](http://www.academos.qc.ca)**.



## SPÉCIAL SUBVENTIONS



### Faites vite!

#### EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2010

Emplois d'été Canada est une initiative du gouvernement fédéral permettant aux organismes à but non lucratif, aux employeurs du secteur public et aux petites entreprises de 50 employés et moins d'obtenir un soutien financier pour la création d'emplois d'été à l'intention des étudiants. Les employeurs intéressés à présenter une demande de financement dans le cadre de cette initiative peuvent consulter le Guide du demandeur – Emplois d'été Canada disponible au [http://www.servicecanada.gc.ca/fra/dgpe/ij/pej/programme/eec/2010/guideapplication/eec\\_guidedemandeur.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/fra/dgpe/ij/pej/programme/eec/2010/guideapplication/eec_guidedemandeur.shtml). Ce guide contient de l'information quant aux critères d'admissibilité et d'évaluation ainsi que sur l'échelle de cotation. **La date limite pour déposer une demande de financement est le 26 février 2010.** Pour plus d'information, consultez le site Internet de Service Canada au <http://www.servicecanada.gc.ca/fra/dgpe/ij/pej/programme/pce.shtml> ou téléphonez-leur au 1 800 935-5555.

#### SUBVENTIONS SALARIALES D'EMPLOI-QUÉBEC – VOLET INSERTION EN EMPLOI

La mesure « **Subventions salariales** » d'Emploi-Québec accorde une subvention à une entreprise qui embauche une personne éprouvant des difficultés d'intégration sur le marché du travail. Le montant de l'aide financière versée dépend des difficultés d'intégration de la personne ainsi que de la nature du poste. La durée normale de la subvention est de 30 semaines mais peut exceptionnellement aller jusqu'à 52 semaines. Les employeurs intéressés par cette mesure doivent communiquer avec le personnel des services aux entreprises du centre local d'emploi (CLE)<sup>1</sup> de leur région. Pour connaître les critères d'admissibilité, consultez le <http://emploi Quebec.net/entreprises/recrutement/diversite/subventions.asp>.

<sup>1</sup> Vous pouvez trouver le centre local d'emploi de votre région en allant sur le site Internet d'Emploi-Québec à : <http://www.mess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/index.asp>

#### LES STAGES « DÉCOUVRIR »

Emploi-Québec offre aux personnes âgées de moins de 25 ans les stages « **Découvrir** ». Ces stages d'exploration et d'observation permettent à ces jeunes de vivre une réelle expérience en milieu de travail en plus de les aider à valider leur intérêt pour un métier ou une profession. Les stages d'observation peuvent s'échelonner sur quelques semaines alors que la durée maximale des stages d'exploration est de 4 semaines.

Les entreprises qui désirent accueillir des stagiaires doivent :

- Décider quels emplois elles feront découvrir aux jeunes;
- Communiquer avec le centre local d'emploi de leur région (CLE) pour s'inscrire dans la banque de stage;
- Désigner une personne-ressource qui accompagnera le stagiaire lors de son séjour.

En contrepartie, Emploi-Québec fournit :

- L'aide pour définir une offre de stage de qualité;
- Les candidatures de jeunes de moins de 25 ans intéressés à effectuer un stage;
- Un soutien éventuel pour l'intégration du stagiaire au marché du travail;
- La visibilité et la reconnaissance publique des entreprises participantes pour leur engagement social.

Pour plus d'information sur les stages « Découvrir », communiquez avec le centre local d'emploi (CLE)<sup>1</sup> de votre région ou visitez le <http://emploi Quebec.net/entreprises/recrutement/decouvrir/index.asp>.

#### AIDE AUX PERSONNES IMMIGRANTES ET AUX MINORITÉS VISIBLES

Emploi-Québec, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et Investissement Québec, offre le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et minorités visibles en emploi (PRIIME). Les entreprises qui embauchent des personnes d'origine immigrante ou issues des minorités visibles peuvent bénéficier d'une aide financière selon différents volets.

Pour plus d'information, communiquez avec le personnel du service aux entreprises du centre local d'emploi (CLE)<sup>1</sup> de votre région.

## SPÉCIAL SUBVENTIONS (suite)



### EMBAUCHE DE PERSONNES HANDICAPÉES

Les entreprises désireuses d'embaucher des personnes handicapées peuvent recevoir une subvention salariale afin de compenser les accommodements que requièrent les limitations fonctionnelles de ces personnes. Cette mesure vise à faciliter l'embauche ou le maintien en emploi de personnes handicapées dans un milieu de travail standard. Pour plus d'information sur la mesure Contrat d'intégration au travail, communiquez avec le centre local d'emploi (CLE)<sup>2</sup> de votre région ou avec le service d'assistance de première ligne offert aux employeurs qui veulent embaucher des personnes handicapées par téléphone au 1 866 640-3059 ou par courriel à **centre.assistance.placement@mess.gouv.qc.ca**.

Les organismes membres du ROSEPH offrent une vaste gamme de services aux entreprises afin de les aider dans l'embauche ou le maintien en emploi d'une personne handicapée. Pour trouver l'organisme qui dessert votre région, veuillez consulter le site du ROSEPH au [www.roseph.ca/liste\\_des\\_organismes\\_membres.html](http://www.roseph.ca/liste_des_organismes_membres.html).

De plus, il existe un site Internet spécialisé d'offres d'emploi destinées aux personnes handicapées. Alors si vous souhaitez embaucher des personnes handicapées et leur faire connaître vos offres d'emploi, consultez le [www.handicapemploi.com](http://www.handicapemploi.com).

### AIDE-CONSEIL ET SOUTIEN FINANCIER POUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Emploi-Québec offre également aux entreprises divers services spécialisés en gestion des ressources humaines. Ces services comprennent :

- La consultation en gestion des ressources humaines;
- L'aide à la mise sur pied d'un service des ressources humaines;
- L'accompagnement en gestion;
- Le soutien à la mise sur pied d'un comité de concertation;
- L'aide pour réaliser un projet permettant la stabilisation des emplois précaires;
- Des conseils pour aménager ou réduire le temps de travail pour maintenir ou créer des emplois.

Pour plus d'information sur les services d'Emploi-Québec, communiquez avec le personnel des services aux entreprises du centre local d'emploi (CLE)<sup>2</sup> de votre région.

### AUTRES RESSOURCES SPÉCIALISÉES

Il existe des services spécialisés de main-d'œuvre afin de venir en aide aux personnes éprouvant des difficultés particulières d'intégration socioprofessionnelle. Diverses clientèles peuvent recourir à leurs services tels les femmes, les personnes immigrantes, les jeunes, les travailleurs de 45 ans et plus, les personnes judiciairisées, etc.

Pour connaître et communiquer avec les organismes de votre région, consultez le site Internet du Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO) au [http://www.rssmo.qc.ca/component/option,com\\_sobi2/Itemid,148/](http://www.rssmo.qc.ca/component/option,com_sobi2/Itemid,148/).

<sup>2</sup> Vous pouvez trouver le centre local d'emploi de votre région en allant sur le site Internet d'Emploi-Québec à : <http://www.mess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/index.asp>

## PROGRAMME DE PLACEMENT ÉTUDIANT DE L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC (AAPQ)

Les entreprises à la recherche d'un étudiant en architecture de paysage pour un stage, un emploi d'été ou un emploi permanent sont invitées à participer au programme de placement étudiant que l'AAPQ a mis en place pour une troisième année consécutive. Pour plus d'information ou pour obtenir la liste des étudiants inscrits, communiquez avec **Mme Marie-Claude Robert**, directrice générale de l'AAPQ, par téléphone, au 514 990-7731, ou par courriel, à [mc.robert@aapq.org](mailto:mc.robert@aapq.org).

## DES COMITÉS ÉCOLE-INDUSTRIE EN HORTICULTURE!

HortiCompétences est fier d'annoncer l'expérimentation prochaine de deux comités école-industrie en horticulture. Le projet, financé par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), vise le rapprochement entre le milieu du travail et celui de l'éducation. Mise en œuvre à l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe et au Centre des Moissons de Beauharnois, l'expérimentation a également pour objectif l'élaboration d'une trousse de référence. D'autres établissements d'enseignement pourraient donc bénéficier des fruits du projet en disposant d'outils facilitant la mise en œuvre de tels comités dans leur région.



## MUTUELLE DE FORMATION EN HORTICULTURE : PAS POUR LE MOMENT

Le 14 janvier dernier, les membres du conseil d'administration d'HortiCompétences ont analysé les résultats d'une étude visant à évaluer la pertinence de créer une mutuelle de formation en horticulture ornementale. L'étude de pertinence présentait le bilan de mutuelles de formation existantes et en création au Québec ainsi que le bilan de la consultation réalisée auprès des représentants des associations et des entrepreneurs du secteur. Après avoir analysé les éléments favorables et les réserves, les administrateurs ont décidé de ne pas choisir cette voie pour le moment.

Ils recommandent de centrer les efforts sur la poursuite de l'identification des besoins de formation en soutien aux associations, en lien avec le projet de formation continue de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ).

## SERVICE D'AFFICHAGE D'OFFRES D'EMPLOI D'HORTICOMPÉTENCES

Êtes-vous à la recherche de travailleurs pour votre prochaine saison? Avec plus de 8 700 visites par mois, la section « Offres d'emploi » de notre site Internet pourrait vous être d'une aide précieuse.

Pour seulement 100 \$ plus taxes par année, vous pourrez afficher autant d'offres d'emploi que vous le souhaitez, et ce, durant toute l'année. Multipliez vos chances de pourvoir vos postes en les affichant également sur le site Internet de Placement en ligne d'Emploi-Québec au <http://placement.emploiquebec.net/mbe/login/portail/portempl.asp>. Plus les entreprises horticoles afficheront leurs postes, plus les perspectives professionnelles diffusées par Emploi-Québec reflèteront la réalité de notre secteur en matière de demande de main-d'œuvre.

Pour plus d'information sur notre service d'affichage d'offres d'emploi, rendez-vous sur notre site Internet à la section « Offres d'emploi » ou communiquez avec nous au **450 774-3456**.

Ce bulletin a été réalisé grâce à une aide financière de la Commission des partenaires du marché du travail.

Commission  
des partenaires  
du marché du travail  
Québec